

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron MONCK de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province, ce SIXIEME jour de JUILLET dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-septième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.